



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 64115

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos de l'ordinateur portable à un euro par jour pour les étudiants. Il désire connaître les premiers résultats de cette opération.

Texte de la réponse

L'opération « micro-portable étudiant » a été lancée le 28 septembre 2004. Durant les deux premiers trimestres de l'année universitaire 2004-2005, cette opération a obtenu une notoriété très forte, puisqu'une enquête GFK donne un taux de pénétration de 87 % auprès de la population étudiante. Les constructeurs annoncent des ventes de 150 000 machines et les banques partenaires, de leur côté, indiquent que plus de 40 000 prêts d'une valeur moyenne est de 1 400 euros ont été accordés. Il faut noter que tous ces partenaires désirent continuer cette opération pour 2005-2006 et que les grands constructeurs absents la première année ont demandé à rejoindre ce premier groupe, ce qui augmentera les choix proposés aux utilisateurs. De même, de nouveaux groupes bancaires vont proposer des offres dans le cadre de cette nouvelle année. De plus, les grandes enseignes de la distribution ont décidé de s'engager dans cette démarche, facilitant ainsi l'accès et diversifiant le choix et la gamme de prix. Enfin, le volet équipement « accès sans fil » des universités, qui a bénéficié de mesures incitatives très fortes cette année, est terminé et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français est en mesure de fournir un accès gratuit à ses étudiants. Pour 2005-2006, de nouvelles mesures incitatives sont lancées afin de renforcer la formation, l'accompagnement et l'accès des étudiants à ces matériels et aux contenus afin que les usages se généralisent, renforçant ainsi l'attractivité des universités françaises.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64115

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4171

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7424